

REPUBLICQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT D'AVESNES/HELPE

NOMBRE DE MEMBRES

| <u>En Exercice</u> | <u>Présents</u> | <u>Votants</u> |
|--------------------|-----------------|----------------|
| 69 | 49 | 55 |

DATE DE LA CONVOCATION

19/09/2024

DATE D'AFFICHAGE

08 OCT. 2024

DEPOT EN PREFECTURE

08 OCT. 2024

signature d'un contrat de
résidence dans le cadre du
CLEA**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS DE MORMAL****SEANCE DU 2 OCTOBRE 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le 2 octobre, à dix-huit heures et trente minutes, le conseil de la communauté de communes du Pays de Mormal s'est réuni en session ordinaire, à la fabrique de Mormal à Wargnies le Grand, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre Mazingue.

Etaient présent(e)s : M.Philippe EUSTACHE, Mme Brigitte ADAM, Mme Chantal SCHWARTZ, Mme Danièle DRUESNES, M.Philippe SARRAUTE, M.André DUCARNE*, M.Bertrand FLAMENT, M.Jean-Marie COUSIN, Mme Pierrette GUIOST, Mme Hélène DUMORTIER, Mme Marie-Pierre SORIAUX, M.Gautier MEAUSOONE*, M.Denis LEFEBVRE, M.Benoît GUIOST, M.Alain GERARD, M.Nicolas RUTER, M.Yves LIENARD, M.Anthony VIENNE, M.Yohann LECERF, M.Stéphane LATOUCHE, Mme Catherine HENNEBERT, M.François ERLEM, Mme Françoise DUPUIITS, M.Francis DUPIRE*, Mme Nathalie MONIER, Mme Marie-Sophie LESNE, M.Frédéric DEVILLERS, Mme Martine LECLERCQ, M.Freddy DOLPHIN, M.Jean-Claude BONNIN, M.Alain MICHAUX, M.Jean-Noël BRICHANT, M.Dominique QUINZIN, M.Frédéric ROMAIN, M.François RONCHIN, M.Jean-Louis BAUDEZ, Mme Valérie COCHEZ, M.Jean-Pierre MAZINGUE, Mme Roxane GHYS, M.François LERNOULD, M.David BEAUMONT, M.Jean-Baptiste GUIOT, M.Jean-Pierre NOEL, M.Pascal BLAIRON, M.Claude BLOMME, M.Patrick PIANA*, M.Thierry SOSZYNSKI, Mme Magali SAUCEZ*, M.Elio PELINI, Mme Zahra GHEZZOU, M.André FREHAUT, M.Didier ROGEAU

Etaient excusé(es) : M.Guillaume LESOURD, M.Dominique FONTAINE, Mme Delphine PERTUZON, Mme Nathalie VINCENT, Mme Alexandra LERCH, Mme Sabine KOLASA, M.Frédéric CARRE, M.Luc BERTAUX, M.Jean-Philippe MICHEL, M.Amar GOUGA, Mme Catherine MOREL,

Etaient excusé(e)s et remplacé(e)s : M.Henry-Louis BOURGOIS, M.Georges BROXER, M.Vincent DUSSART, Mme Anita LEFEVRE, Eric HIROUX, Mme Chantal JACMAIN,

Etaient excusé(e)s avant donné procuration : Mme Francine CAUCHETEUX, M.René QUINZIN, M.Christophe LEGROUX, Mme Carine FREHAUT, Mme Marie DUBOIS, M.Olivier YZANIC,

*M.Gautier Meausoone a pris part au vote à partir de la délibération 80-2024,

*M.Francis Dupire a pris part au vote à partir de la délibération 81-2024,

*Messieurs André Ducarne et Patrick Piana sont partis après le vote de la délibération 89-2024,

*Mme Magali Saucez est partie après le vote de la délibération 90-2024.

Délibération n°95-2024**Objet : signature d'un contrat de résidence dans le cadre du CLEA**

Mes chers collègues,

Il est exposé au conseil communautaire ce qui suit :

Par la délibération n°08/2021 en date du 24 mars 2021, le Pays de Mormal a décidé de poursuivre le dispositif du CLEA en autorisant le conventionnement avec la DRAC pour la période allant de 2022 à 2024.

Pour rappel, le Contrat Local d'Education Artistique (CLEA) est un dispositif qui vise à réduire les inégalités d'accès à l'art et à la culture et de généraliser une éducation artistique et culturelle. Ce dispositif s'adresse aux scolaires mais également aux maisons de retraites, CLSH, bibliothèques et à l'ensemble de la population.

Le CLEA consiste notamment en l'accueil d'un artiste en résidence pendant 4 mois sur le territoire du Pays de Mormal afin de diffuser son travail.

Ainsi, pour la saison 2024/2025, la journaliste Leïla BERATTO a été retenue dans le cadre du CLEA pour effectuer une résidence mission d'éducation aux médias et à l'information du 17 février 2025 au 20 juin 2025.

Ainsi, il convient de signer un contrat de résidence mission afin de fixer les modalités d'organisation de cette résidence.

Cette convention prévoit notamment que le Pays de Mormal versera au titre de la résidence, la somme de 31 300 € TTC.

En conséquence, il est proposé au conseil communautaire :

- D'autoriser son président à signer le contrat de résidence avec l'association 15-38 réseau med dans le cadre du CLEA
- D'autoriser son président à signer tout document y afférent.

AYANT entendu l'exposé de son rapporteur,

Après avoir délibéré,

Le Conseil Communautaire par,

| VOIX POUR | VOIX CONTRE | ABSTENTIONS |
|-----------|-------------|-------------|
| 55 | | |

Décide de :

- D'autoriser son président à signer le contrat de résidence avec l'association 15-38 réseau med dans le cadre du CLEA
- D'autoriser son président à signer tout document y afférent.

Fait et délibéré le 2 octobre 2024

Certifie exécutoire compte tenu :

- De la transmission en Sous-Préfecture le :
- De la publication le :

08 OCT. 2024

Le président
Jean-Pierre MAZINGUE

08 OCT. 2024

le secrétaire
François ERLEM



Envoyé en préfecture le 08/10/2024
Reçu en préfecture le 08/10/2024
Publié le
ID : 059-200043321-20241002-95_2024DEL-DE

Envoyé en préfecture le 08/10/2024

Reçu en préfecture le 08/10/2024

Publié le



ID : 059-200043321-20241002-95_2024DEL-DE